

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 02316

Numéro SIREN : 453 686 008

Nom ou dénomination : 3BAIES.COM

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2018 sous le numéro de dépôt A2018/013142

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

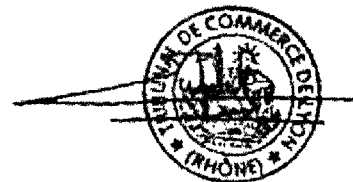
A2018/013142



5033706

Dénomination : 3BAIES.COM
Adresse : le Colombier Zone Industrielle Grange Eglise Sud 69590
Saint-symphorien-sur-coise -FRANCE-
n° de gestion : 2004B02316
n° d'identification : 453 686 008
n° de dépôt : A2018/013142
Date du dépôt : 17/05/2018

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
16/05/2018



5033706

EXEMPLAIRE GREFFE



3 BAIES.COM SARL

Lieu-dit Le Colombier Zone Industrielle Grange Eglise
Sud9590 Saint Symphorien sur Coise

COMMISSARIAT A LA TRANSFORMATION

Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2018

FIREX AUDIT

2 place du Puy - BP 07
69574 Dardilly Cedex

Tel : 04 31 41 99 00

Fax : 04 37 41 99 01

E-mail : firex@firex.fr

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 3 BAIES.COM, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 26 avril 2018, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Le bilan 31 décembre 2017 de la société fait apparaître des capitaux propres de 234 K€ y compris un résultat positif de 189 K€. Ce résultat a été arrêté par le Gérant mais n'a pas été pour l'heure soumis à l'approbation des associés ;
- Les résultats de la société au titre des deux exercices précédents s'élevaient respectivement à 182 K€ et 186 K€ pour 2015 et 2016 ;
- La trésorerie au 31 décembre 2017 de la société ressort positive de 13 K€ sachant que l'entreprise a des emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit pour un montant de 157 K€ à cette même date ;
- L'encours clients présente un montant de 968 K€ et est composé au 31 décembre 2017 :
 - de créances envers les sociétés 3 Baies et F3B pour respectivement 765 K€ et 66 K€. Ces créances correspondent aux facturations des prestations réalisées par 3BAIES.COM au titre du dernier trimestre de l'exercice 2017,
 - De factures à établir envers respectivement 3 Baies et F3B pour des montants TTC de 115 K€ et 22 K€.
- L'assemblée générale du 25 mai 2018 prévoit dans sa troisième résolution la distribution de dividendes pour un montant de 188 K€.
- Aucun événement particulier n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Dardilly, le 16 mai 2018

Commissaire aux comptes et à la transformation

FIREX AUDIT

Frédéric LAMBERT

